

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7458330401

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/3392585>

Cette annonce a été mise en ligne le **3 juin 2026** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 29 mai 2026, à BRISSAC LOIRE AUBANCE.

Dénomination : Le comptoir de Ben & Lolo.

Forme : Société par actions simplifiée.

Siège social : 8 Rue des Lilas, 49320 Brissac Loire Aubance.

Objet : l'exploitation de tous fonds de commerce de bar, café, débit de boissons ; la restauration rapide sur place, à emporter ou en livraison, de type snacking ; la préparation et la vente de boissons chaudes ou froides, de produits alimentaires, sandwichs, plats simples, desserts et produits annexes ; l'organisation d'évènements, animations, soirées à thème ou activités culturelles liées à l'activité principale ; la vente de produits accessoires ou dérivés liés à l'activité.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1000 euros

Cession d'actions et agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés suivant les modalités prévues pour les décisions collectives des associés..

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :

Dans les conditions statutaires et légales.

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.

Ont été nommés :

Président : Monsieur Benjamin BORDIN 8 Rue des Lilas 49320 Brissac Loire Aubance.

La société sera immatriculée au RCS d'Angers.

Pour avis.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

David CANTARERO
Directeur de Médialex

